

Le piquetage

Il s'agit de délimiter l'emprise du projet, sur laquelle seront réalisés les premiers travaux de déboisement et de diagnostics archéologiques.



► Pourquoi :

- pour matérialiser sur le terrain les limites de l'emprise du projet tel qu'il a été défini au stade avant projet sommaire
- pour délimiter avec précision les zones de déboisement et de reconnaissance archéologique

► Comment :

- information systématique des propriétaires par les géomètres avant leur passage
- localisation des points de limite de l'emprise au moyen d'instruments de mesures spécialisés garantissant une précision d'une dizaine de centimètres
- pose de jalons : piquets en bois, marqués de couleur rouge à leur extrémité supérieure, d'une section de 5 cm et de 1,5 mètre de hauteur, porteur d'un identifiant unique. Les jalons sont espacés au maximum de 30 m en zone boisée et de 100 m en zone ouverte afin de s'assurer que les piquets contigus soient visibles les uns par rapport aux autres.

Des visites régulières permettront de s'assurer que le piquetage restera en place pendant la durée du chantier.

En zone forestière, pour compléter l'implantation de jalons, les arbres situés en limite de l'emprise seront marqués d'un double trait horizontal rouge. L'ensemble des opérations se déroulera aux heures et jours ouvrables.

► Quand :

- à partir de juin 2009

► Qui :

- Réseau ferré de France (maître d'ouvrage)
- Géomètres membres de l'Ordre des Géomètres experts, assistés de topographes, désignés à l'issue d'une mise en concurrence

Contact

Réseau ferré de France :

- Sébastien Joly / Tél : 05 56 93 69 10

Chargé des procédures d'archéologie préventive LGV SEA

RFF - Direction de projet LGV Sud Europe Atlantique

Le Guyenne 7A - Terrasse Front du Médoc
33075 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 93 54 00